Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261014-D2026-332-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

DÉCISION
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL RÉGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE D'UN MONTANT DE 37 655,22€ POUR L'ANNEE 2026 AU TITRE DU FONDS EUROPEEN LEADER POUR LE PROGRAMME 2023-2027

7.5 - Subventions

CLD/DM/LC/FC/BB/AG
N°D2026-332

Le Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,

***Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux tels qu'approuvés par arrêté inter préfectoral n° DRCL-BLE-2026100-0001 du 10 avril 2026,*
***Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9, L. 5211-10 et L. 5216-1 et suivants,*
***Vu** le 2.6° de la délibération n°CC2026-065 du conseil communautaire du 13 avril 2026 portant délégation d'attribution au Président pour demander les subventions, répondre aux appels à projets et conclure les conventions de financements afférentes pour les projets et opérations d'un montant inférieur à 500 000 € HT hors DSIL / DETR et Fonds départemental d'investissement,*
***Vu** la délibération n° CC2023-224 du conseil communautaire du 25 septembre 2023 autorisant le Président à signer la convention LEADER 2023-2027 et instituant le groupe d'action locale de l'Agglo du Pays de Dreux,*
***Vu** la convention relative à la mise en œuvre du Développement local mené par les Acteurs Locaux dans le cadre du Plan Stratégique National 2023 – 2027 signée le 21 décembre 2023 entre le Conseil régional Centre-Val de Loire et la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*

Considérant que le programme LEADER 2023-2027 permet le financement au taux de 80 % d'un poste de chargé de mission LEADER, sur la base d'un coût forfaitaire horaire de 29,29 € / heure,
Considérant que pour l'année 2026, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux a embauché un chargé de mission LEADER du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026,
Considérant que, pour l'année 2026, les dépenses afférentes à ce poste, calculées sur la base de 1 607 heures au coût forfaitaire horaire de 29,29 €, s'élèvent à 47 069,03 € et se répartissent selon le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement			
Dépenses (forfait 29,29 €/heure)	**Montant HT**	**Recettes**	**Montant HT**
Frais salariaux 2026 (soit 1607 heures)	47 069,03€	LEADER (80 %)	37 655,22 €
		Autofinancement (20 %)	9 413,81 €
Total des dépenses	**47 069,03 €**	**Total des recettes**	**47 069,03 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20261014-D2026-332-CC
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/10/2026
Publication : 14/10/2026

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'APPROUVER le plan de financement détaillé ci-dessus.

ARTICLE 2 : DE SOLICITER une demande de subvention auprès du Conseil régional Centre-Val de Loire au titre du programme LEADER 2023-2027 pour les frais salariaux du chargé de mission d'animation et de gestion du groupe d'action locale LEADER pour l'année 2026, pour un montant de 37 655,22 €.

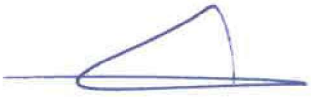
ARTICLE 3 : DE CHARGER Monsieur le Directeur Général des Services et le comptable public assignataire de la trésorerie de Dreux agglomération, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : DE PRECISER qu'une ampliation de la décision sera notifiée au Conseil régional Centre-Val de Loire.

ARTICLE 5 : D'INFORMER que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Un recours administratif adressé au Président dans le délai de recours contentieux interrompt ce dernier pendant un délai de deux mois.

Fait à Dreux, le 14 OCT 2026

Le Président



Christophe LE DORVEN

Acte publié électroniquement sur le site internet de la collectivité le : 14 OCT. 2026